L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR JEROME RAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut de l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 11 FEVRIER 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

POUR MAIRE:

JOHN [illegible] HOLLAND.

Pour le Congrès—1er. district, CH. GAYARRE;
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3d " ALEXANDER PENN.
" 3e " A. MOUTON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 11 février.

Nous apprenons avec plaisir que la législature s'est occupée des préparatifs de la fête que l'on se propose de célébrer le 22 de ce mois, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington. C'est un hommage rendu à la mémoire d'un grand citoyen. Puissent tous ceux qui tiennent leurs pouvoirs du peuple, en user de manière à s'attirer, comme Washington, les droits à l'estime générale.

Nous apprenons que les personnes qui ont été visiter les propriétés de M. B. Marigny, sont revenues très-satisfaites de leur promenade. Elles vantent beaucoup l'agréable situation des terres, et l'on ne doutons pas qu'au moment de la vente, il ne se trouve bon nombre d'amateurs. Cette vente doit avoir lieu le 24 de ce mois.

Les partisans de M. White en se réjouissant de la perspective de son rival le général [illegible] comme il leur plaît de le désigner, cherchent à cacher leur chagrin et leur "désappointement." Il nous serait bien agréable de les voir "confesser franchement l'étendue de leurs espérances," comme l'éditeur du *Louisiana* eut une fois occasion de le faire, en parlant du peu d'espoir qu'avait un même candidat, *M. White*, mais qui depuis en *largiversation* est devenu si populaire. En résumé, nous sommes portés à croire que l'insurrection est du côté de nos adversaires. Avant cette bravade, leur presse avait long-temps gardé le silence, quoiqu'elle eût été lancée sur tous les points. Et en vérité par les reconnaissances que nous faisions dans son camp, tout nous y paraissait si tranquille, que nous étions sur le point d'enterrer le *tom-hawk*, ne supposant pas en avoir besoin plus longtemps. Cependant si les braves lui et les calculs savieux s'ivent désormais être les armes, nous nous préparons pour ce nouveau genre d'attaque; quoique, (car nous devons l'avouer) à en juger par l'échantillon qui parut hier dans le *Louisiana*, nos opposants aient lancé contre nous "un discur de sornettes". Le sentiment de peine qu'ils prétendent éprouver pour le chagrin où nous a plongés la défaite de notre candidat est vraiment mal placé; car dans notre opinion, ils ont grandement besoin de toute leur sympathie pour eux-mêmes. Si ce que nous avons ou dire est vrai, nous sommes portés à croire que "la considérable dose d'opium" dont il est parlé, sera pour M. *White* plutôt que pour le *général* ivan *Davison!*

Rira bien qui rira le dernier.

Le *Louisiana* semble très choqué d'une communication qui a paru, avant-hier matin, concernant M. Gardère, et il en conclut que " tous les honnêtes gens, tous les hommes indépendants sous le rapport de leurs opinions perdront leurs places—Nous trouvons, en vérité, bien déplacé de vouloir rendre M. Dawson responsable de ce que peut dire un écrivain anonime; et non seulement responsable de ce qu'il dit mais encore de constructions amplifiées et controuvées; de semblables procédés sont si contraires à la bonne foi et à tout principe de justice, que nous sommes on ne peut plus étonnés que l'éditeur du *Louisiana* puisse recourir à de pareilles ruses. Le *Louisiana* trouvera difficile, et nous pouvons dire, impossible de persuader les hommes de bon sens, que si le juge Dawson est élu à la première dignité de l'Etat, il se laissera gouverner par l'opinion des autres! ses amis voteront pour lui, parcequ'ils le croient indépendant dans ses principes, ferme dans sa propre opinion et au-dessous d'être influencé par qui que soit. C'est une folie de la part du *Louisiana*, il est même hors de toute raison de mettre le juge Dawson en comparaison avec tout autre homme, il n'est pas le candidat de quelques citoyens seulement; il l'est de beaucoup: certainement sous ce rapport son concurrent ne lui ressemble pas; le juge Dawson est soutenu par la voix du peuple, et non par une faction qui voudrait l'élever à cette dignité pour gouverner en son nom.

ECONOMIE SOCIALE.

L'introduction des machines dans l'industrie, la substitution du travail mécanique au travail humain, est l'événement le plus grave de notre époque. Comment doit s'opérer cette transition? comment concilier l'intérêt général des consommateurs avec l'intérêt privé des producteurs? tel est le problème difficile qui préoccupe les hommes d'état, les économistes, les législateurs; sa solution pratique est encore attendue.

Si l'on calcule les souffrances, les dures épreuves que, par suite de ce grand conflit, l'humanité est appelée à traverser, par les souffrances qu'ont déjà éprouvées les populations ouvrières qui ont vu des moteurs inanimés remplacer le travail de leurs bras; quel triste avenir se présente, que de déchirements, que d'angoisses!

L'Angleterre nous offre une série d'expériences, de précédents utiles à consulter: de fréquentes révoltes, des actes de dévastation ont signalé la première apparition des métiers dans les districts manufacturiers. La taxe des pauvres n'a qu'imparfaitement remédié aux invahissements de la mécanique: les émigrations et les hôpitaux ont comblé quelques lacunes: les privations les plus dures, les travaux les plus pénibles ont fait le reste.

C'est un bien triste contraste que d'étudier, d'un côté, les conquêtes de l'homme sur la nature extérieure, que de le voir s'approprier tous les élémens, et, nouveau Prométhée, continuer incessamment l'œuvre de la création! et de voir, d'un autre côté, ces merveilles de la production agir comme des fléaux sur le sort des travailleurs!

Chacun se rappelle ces immenses processions d'ouvriers en haillons, brisans de machines, et ces formidables *meetings* de Manchester où cent mille voix répondaient par leurs acclamations à cette interpellation énergique: *comment se fait-il que nous, qui produisons tout, nous manquions de tout?*

Réclamait-ils aussi une augmentation de salaire comme l'ont fait en France, en 1832, les ouvriers d'Autin, et, en 1831, ceux de Lyon.

Le gouvernement anglais, à la suite d'une de ces démonstrations populaires, institua un comité composé de membres de la chambre des communes pour examiner s'il serait utile d'encourager les émigrations d'ouvriers privés de travail. Cette enquête a eu pour résultat de faire adresser aux ouvriers un ouvrage dans lequel on cherché à leur prouver tout le profit que leur classe retire des machines. En attendant, l'ouvrier souffre; et il serait nécessaire de mettre un terme à ses souffrances le plus promptement possible.

Mais comment y pervenir puisque chaque jour les machines augmentent, chaque jour aussi, le nombre des malheureux augmente d'une manière effrayante.

La chose importante aujourd'hui, est d'abolir toutes les taxes sur les objets de consommation, afin de pouvoir élever relativement le taux des salaires. Il faut nécessairement qu'on en vienne là le plus tôt possible, et ce sera le signal de la réforme financière qui est urgente en Angleterre et en France.

Cette abolition des taxes qui est devenue indispensable en Angleterre comme en France, ne contribuera pas peu à augmenter encore nos relations commerciales avec ces deux nations, puisque nous trouverons un écoulement plus facile pour nos produits. Nous pouvons donc que les planteurs de coton doivent se tenir prêts à profiter des circonstances favorables vont leur être ouvertes; et nous les engageons, dans leur intérêt, à ne pas perdre de vue notre avertissement. Quant à nous, nous aurons soin de suivre la marche des événements, et d'embouchier la trompette quand il en sera temps.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 23 janvier.

Les feuilles étrangères que l'état inédéis des affaires d'Espagne avait rendues extraordinaires pendant quelque temps, ont repris depuis qu'on a eu connaissance des premiers succès des généraux de Zearfield. Rien de bien important n'est parvenu à la Bourse.

Nous espérons toutefois pouvoir assez certaine que la comte Pozzo di Borgo a demandé à la cour de France, de la part de son gouvernement, la remise des entraves à la liberté de la presse à Paris. On dit que le comte de Rayneval a répondu qu'il était du gouvernement français que la police de la France et celle de la Grande-Bretagne étaient absolument semblables par ce point, qu'en conséquence, il renverrait M. Pozzo di Borgo, au gouvernement anglais, et que la réponse de la Grande-Bretagne servirait de règle à la conduite de la France.

Effets merveilleux du magnétisme minéral.—Parmi les nombreuses expériences que le professeur Ellenger vient de faire à l'hôpital Saint-Thomas de Londres, [illegible] ayant pour douleurs névralgiques (ou nerveuses) qui [illegible] du chirurgien des *magnétiseurs* [illegible] journal sérieux et véridique, raconte celles qui lui ont paru très-curieuses.

Un malade éprouvait depuis long-temps au doigt médius des douleurs aiguës, qu'aucun remède n'avait pu faire cesser ni diminuer; il fut, dominé par enchantement, guéri au moyen de l'application d'un instrument aimanté.

Cet instrument a, dit-on, la forme d'un fer à cheval, il a environ 10 pouces dans son plus grand diamètre, et 5 pouces dans le plus étroit. Il est composé de cinq plaques de métal, dont la plus longue est celle qui occupe le centre; le tout est entouré d'un fort galon.

Dans l'expérience que nous venons d'indiquer, le pôle nord de cet instrument fut passé doucement cinq à six fois le long des côtés et sur le dos du doigt du milieu, et fut ensuite appliqué sur l'articulation centrale. A l'instant même les douleurs cessèrent si complétement que le malade put avec facilité faire claquer ses doigts, et qu'il se déclara délivré de toute souffrance, quoiqu'avant l'opération, il ne pût remuer la main.

Ce qu'il y a de plus singulier c'est que le pouvoir de l'instrument est tel qu'il jouit de la propriété de reproduire la douleur avec son intensité la plus grande. L'opérateur ayant dirigé le pôle sud vers le doigt du malade, à la troisième passe ce dernier fut contraint de se mordre les lèvres et de fermer les yeux, tant était grande la douleur qui venait d'être réveillée en lui. Quelques passes de plus, et son menton se trouva involontairement caché dans sa poitrine, et l'expression de ses traits indiquait la souffrance la plus aiguë. L'opérateur laissa cet état durer quelques secondes, et, alors il fit disparaître la douleur avec une égale rapidité, en présentant le pôle nord sur cette partie.

Dans le même temps, une vieille femme qui, depuis 9 ans, souffrait beaucoup d'un [illegible] douloureux de la mâchoire inférieure, a été guérie par le même moyen. Lors de la visite de l'opérateur un accès de douleur venait de finir. De suite il le fit revenir, dans toute son intensité, en passant le pôle sud de l'instrument depuis le milieu du menton jusqu'à l'oreille. Ce fait de reproduction de la douleur de nouveau vérifié, on eut recours à l'application du pôle nord, et la douleur disparut aussitôt. Le docteur Elliotson dit ensuite qu'en continuant les passes, il aurait pu élever la douleur jusqu'à produire la délire. Par une seule application du pôle nord de l'instrument, une autre femme fut entièrement délivrée d'un mal de dents, qu'elle éprouvait depuis 3 mois, et qui n'a point reparu. Il est vrai qu'on n'a point cherché à le rappeler par l'application du pôle sud.

Démenti donné par Lord Palmerston à M. de Breglie.

Dans la session dernière M. le général Lafayette, ayant fait allusion à la retraite du ministre anglais de Rome, et à la note dans laquelle ce ministre déclarait que le gouvernement pontifical avait trahi ses promesses, M. de Broglie répondit par ses paroles: "Je n'ai sur ce point aucun éclaircissement à donner ni à la chambre, ni au pays. Il est clair que nous ne pourrions répondre ni de l'authenticité, ni du contenu, ni de rien de ce qui concerne un article qui n'est pas adressé au gouvernement français, qui n'est pas publié par le gouvernement anglais, *qui est même désavoué par lui*, qui n'appartient enfin qu'aux journaux qui l'ont mis en circulation." C'est le *Moniteur* que nous citons, et M. de Broglie ne *désavouera pas l'authenticité* de ce texte.

Maintenant voilà ce qui s'est passé au parlement anglais. M. H. L. Bulwer exprima son désir d'adresser quelques demandes au noble lord relativement à notre politique en Italie. Il n'avait pas besoin d'entrer dans de longs détails; mais la chambre devait se rappeler que lorsque M. Seymour quitta Rome il écrivit une note dans laquelle il déclarait que rien de ce qui avait été recommandé par les cinq puissances alliées n'avait été mis à exécution. Il paraissait être de fait que la cour de Rome, s'appuyant sur la force des troupes étrangères, et calculant sur la durée de leur séjour, avait négligé ces arrangemens; mais la note de M. Seymour faisait sentir qu'il était impossible que le séjour des soldats étrangers se prolongeât indéfiniment. La première demande qu'il voulait adresser au noble lord était: si des ordres avaient été donnés pour leur rappel? ensuite: si quelques efforts avaient été faits pour induire la cour de Rome à se rendre aux recommandations des puissances alliées? et en outre: si l'Angleterre était dans le cas de pouvoir envoyer un ministre à la cour de Rome? car, si elle doit avoir un ministre en Italie, Rome est sans nul doute la ville où il doit être envoyé, et peut-être la seule où sa présence serait intéressante.

Lord Palmerston dit: que lorsque M. Seymour reçut l'ordre de quitter Rome, il eut aussi l'instruction de présenter la note, dont une copie avec quelques inexactitudes de mots, avait paru dans tous les journaux: il avait eu l'ordre de dire que le gouvernement anglais ne pouvait plus prendre aucune part aux matières qui avaient formé le sujet des recommandations faites au pape; et qu'il avait reçu l'ordre de partir, en conséquence de ce que lui ne s'était pas rendu à ces recommandations. Depuis ce temps-là jusqu'à présent rien de plus n'avait été fait par le gouvernement anglais ne s'était pas cru obligé de prendre des mesures pour assurer l'exécution des réformes qui avaient été conseillées au gouvernement de Rome par les ministres des puissances alliées. Il n'était pas dans le cas de dire quand les troupes autrichiennes et françaises pourraient quitter les états romains, mais rien ne s'opposait à ce qu'il arrivât que la situation de Rome ne s'était pas améliorée par leur présence. Au contraire, il croyait que le mécontentement qui existait quand les troupes autrichiennes entrèrent pour la première fois dans les états romains s'était de beaucoup augmenté depuis. Quant à la dernière demande, il n'éprouvait aucune difficulté à déclarer (et cela, non d'après sa propre opinion, mais d'après l'opinion d'autres personnes dont l'autorité avait plus de poids que la sienne dans ces matières) qu'il n'existait aucun empêchement à ce que le roi envoya des ministres accrédités à Rome.

Le *Morning Chronicle* dont nous avons extrait cette conversation, ouvre ses colonnes par l'article suivant:

"Une déclaration très-importante a été faite hier au soir dans la chambre des communes par lord Palmerston, en réponse à une demande adressée par M. H. L. Bulwer. Cette déclaration est d'autant plus importante, qu'elle est en contradiction avec ce qui fut affirmé par un ministre français, quand il fut interrogé sur les affaires d'Italie."

"Ce n'est que rendre justice à notre gouvernement que de dire que sa conduite dans les affaires d'Italie a été droite et décidé. Nous voudrions pouvoir en dire autant de la conduite du gouvernement français, qui a un grand compte à rendre en Italie comme en Pologne, pour avoir éveillé chez ces peuples des espérances qui devaient être trompées."

Après avoir rappelé les demandes de M. Bulwer et les réponses de lord Palmerston, le *Morning Chronicle* ajoute:

"Lord Palmerston reconnaît donc non-seulement l'authenticité de la correspondance diplomatique de M. Seymour, mais, de plus, il approuve expressément les démarches faites par ce ministre. Que cela suffise au duc de Broglie"

Nous répétierons aussi: *que cela suffise au duc de Broglie!* si nous pensions qu'il y eût chose au monde qui pût ébranler la suffisance doctrinaire.—(*National.*)

COMMERCIAL.

HAVRE, 20 novembre.

Les affaires au Hâvre, dans la journée du 18, n'étaient pas animées, elles n'ont eu d'autre importance que de fixer le prix du coton sur nouvelles récoltes à l'ouverture des ventes. Indépendamment de plusieurs transactions en sucre, café, huile et bois de campêche, qui se sont soutenues comme dans les ventes précédentes, on a vendu dans la matinée du 18, les cotons suivants: 5 balles Géorgie, courte-soie, nouvelle récolte, 122 f. 50; 19 do. vieille récolte, 100 f.; 38 do. Louisiane, 117 f. 50, et dans le cours de la journée, 190 balles Géorgie, courte-soie, nouvelle récolte, 115 f.

Ainsi que nous l'avons déjà observé, ces transactions n'ont pas eu d'autre importance, que de fixer le prix auquel le coton de la nouvelle récolte serait maintenu jusqu'au moment de cette vente.

Les ventes jusqu'au 16 courant, à Bordeaux, ont été absolument sans importance, elles se sont bornées à quelques parties de sucre brut et raffiné, café et fruits secs aux mêmes prix que dans les ventes précédentes.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Florida, Tracy, New-York, P. Laidlow.
Navire Herald, Hall, Liverpool, I Ogden & Co.
Navire Emerald, Tood Liverpool, L H Gale.
Brick Noble, Stevens, New-York, P Laidlaw.
Brick Levant, Adams, Boston, W W Caldwell.
Brick Wave, Paine, Boston, Cockayne, Watts & co.
Goël Emperor, Poylan, Kingston, Ja. Nartigue et Desbois
Goël Houlton, Cousins, Mobile, J A Barelli.

ARRIVES.

Bateau à vapeur Niagara, Doughty, des Opeleusas, avec du coton.

Bateau de remorque Porpoise, des passes, ayant mis en remorque un navire qui a échoué dans le port le navire Alabama, les bricks Emeline et Marshall Ney.

Brick Arris, Thomastown, Thomastown.
Brick Hebe, de Boston.
Goël. Pauganne de la Côte.
Bateau à vap. Hamulet, Basham, de la Pointe à la Hache.

POUR THIBODEAUVILLE.

La Fourche Intérieure, Lafourche Inférieure, et les Ports intermédiaires.

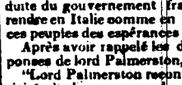

Le bateau-à-vapeur L. "CHARCHE, capitaine F. C. Gillet, partira le mercredi, à 4 heures de l'après-midi.

Pour fret et passage s'adresser à bord. 11 fev

POUR ST. MARTINVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.

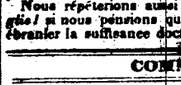

Le bateau-à-vapeur COMPAGNON, capitaine Howel, partira pour les ports ci-dessus, aujourd'hui, onze février, à 10 heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 11 fév DOUMEING & FUSELIER.

A VENDRE.

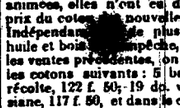

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complétement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Calvin, à bord, ou à 10 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR LIVERPOOL.

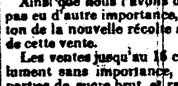

Le beau navire MARATON, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à J. OGDEN & Co. 11 fév—10 Rue du Canal, No. 72.

SOCIETE.

J. CHASTANT ayant pris M. J. BARTHET en société, le signature de la maison sera désormais J. CHASTANT & CO.

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par J. OGDEN & Co. 11 fev Rue du Canal, No. 72.

MAISON A LOUER, rue [illegible] No. [illegible] actuellement dans la [illegible] 181.

ORDRES DU GOUVERNEUR—SECONDE SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

MERCREDI, 5 février 1834.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Charles Derbigny, président, Barthe, Dupré, Labranche, Leblanc, Moore, Prudhomme, Sloan, Saunders, Tenney et Thomas.

Le président a appelé M. Labranche au fauteuil.

Sur motion de M. Moore, un congé d'un ou deux jours a été accordé à M. Lacoste.

Sur la motion de M. Sloan, un congé de quelques jours a été accordé à M. Nicholas.

M. Barthe, président du comité auquel a été référé le bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la ville de Lafayette, approuvé le 1er. avril 1833; accompagné des pétitions adressées par les habitans de cette ville, a présenté à ce sujet, le rapport suivant:

"Le comité auquel le sénat a renvoyé le bill de la chambre pour amender la charte de la ville de Lafayette, ainsi que les deux pétitions qui y ont rapport, a passé avec attention les motifs qui sont exprimés dans les dites deux pétitions, et a conféré avec quelques uns des habitans de la ville de Lafayette; et votre comité a l'honneur de vous soumettre le résultat de cette investigation.

La pétition pour amender un amendement à la charte; lequel leur a déjà été accordé par la chambre, et signée par quatre-vingts personnes dont 52 paraissent être résidents, propriétaires et votans; sur les 28 autres, cinq ont signé les deux pétitions.

L'autre pétition demandant le rappel de la charte et signée par 67 personnes, dont 19 seulement sont résidentes et propriétaires; 37 ne résident pas ou sont inconnues, et 8 ont signé l'année dernière la pétition demandant un acte d'incorporation, et il est vraiment étonnant que les mêmes hommes qui ont sollicité l'adoption d'une loi, demandent son rappel avant que les officiers de la nouvelle corporation aient eu le temps de mettre à exécution les ordonnances qu'ils ont décrétées en vertu d'un acte d'incorporation tel qu'il a été adopté l'an dernier, est évidemment incomplet.

Votre comité est d'opinion qu'une agglomération d'individus dans le voisinage de la Nouvelle Orléans, a besoin d'une administration municipale immédiate et d'une police sévère qui ne pourrait être exercée par les officiers du jury de police de la paroisse où est située la ville de Lafayette. C'est pourquoi il recommande que la charte accordée à cette ville soit maintenue, et comme il serait impossible à cette corporation de s'occuper des améliorations indispensables si on ne lui accordait pas le droit de taxer les propriétés; votre comité recommande l'adoption du bill qui lui a été renvoyé.

Le tout votre est respectueusement soumis.

BURTHE, Rapporteur.

Lecture des messages de la chambre.

Deux sous-amendemens de la chambre à deux amendemens du sénat au bill intitulé:

"Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane," ont été pris en considération, et sur la motion de M. Beauvais, de rejeter le sous-amendement de la chambre à la 14e. section qui fixe les appointemens de l'adjudant et inspecteur général à $2000, l'appel nominal a été demandé, et a donné le résultat suivant:

Pour le rejet: MM. Beauvais, Dupré, Saunders, Sloan et Tenney—6 voix.

Contre le rejet: MM. Barthe, Leblanc, Moore et Thomas—4 voix.

L'autre sous amendement a obtenu le concours du Sénat.

Il a été ordonné que le secrétaire informe la chambre que le sénat insiste sur son amendement à la 14e. section.

"Acte pour accorder une compensation à Henry Johes, shérif de la paroisse des Nachitoches, pour ses services.

"Acte pour venir au secours de Théodore S. Davis, et autres héritiers de feu J. B. Fletcher."

"Acte pour créer une corporation politique, sous le titre de "Chambre de Commerce de la Nouvelle Orléans."

"Acte pour amender l'acte pour établir une Banque de l'Etat, qui sera connue sous le titre de "Banque de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 14 mars 1818."

Sur motion de M. Barthe, le bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie d'améliorations de la Nouvelle Orléans, a été mis à l'ordre du jour spécial pour demain.

ORDRE DU JOUR.—3me. lecture.

"Acte pour définir les qualifications des membres du jury de police de la paroisse de Livingston, et pour d'autres objets." Cet acte a été passé.

"Résolution relative à la Compagnie de Navigation." Cette résolution a été passée.

Seconde Lecture.

"Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Louisiane et du Nord."

Ce bill a été lu jusqu'à la 6me. section inclusivement.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain, dix heures du matin.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 11 FEV. 1834.

La première Representation de

JANE, GREGOIRE

OU

LE CABARET DE LA POMME DE PIN.

Chanson en deux actes, de [illegible] Rochefort, Dupeuty et Overnay.

On commencera par

Maison à vendre.

Opéra comique en un acte, de M. Duval, musique de Daleyrac.

BANQUE DE LA CITE'.

N.-Orleans, 10 février 1834.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires de cette institution, qu'une élection de douze directeurs aura lieu à la dite Banque, le Lundi 3 Mars prochain, depuis 10 du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

11 fev H. LAVERGNE [illegible]

AVIS.—La société qui existait sous la raison de commerce de C. GUESNARD & ALPUENTE, est ce jour dissoute d'un commun accord. L'un et l'autre restent autorisés à régler les affaires de la société.

Les personnes qui doivent à la dite société sont priées de payer leurs comptes immédiatement, et celles auxquelles il est dû voudront bien présenter leurs réclamations, aux soussignés. Nous recommandons au public, M. Ch. Guesnard qui doit continuer le même genre d'affaires.

H. H. ALPUENTE,
C. GUESNARD.

11 fév—4

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 22 du courant, à 4 heures P. M. il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Lange Castegnolle.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
11 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Succession de Frédéric Lalande, alias Delallande—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Aurray, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.

11 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Veuve Victor Dufour.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. Tousshint, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

11 fév W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Succession de James Duffy—Avis est par la présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Aaron H. Wilson, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, en payant la balance due à la dite succession.

Par ordre de la cour,
11 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

A VENDRE.—Toutes les pièces de pourrait convenir à l'acquisition pour les équipages et les [illegible] des [illegible] Elen, Mary-Flower et *Pensée de St. Alary*, [illegible] qui seront payées par les soumissionnaires [illegible] autorisés par eux.

8 jan—15 C. GUESNARD & ALPUENTE.

[illegible] Cathédrale de Reims, en France, [illegible] les rois de France ont été couronnés.

Il y aura 12 billets à 10 piastres chacun. La souscription est ouverte chez M. Bishop, où ce chef-d'œuvre est exposé. Les personnes qui désirent souscrire y trouveront des prospectus.

La description [illegible] Hôtel de M. Bisnop, et ne se fera nulle autre part. Les montant des billets doit être payé à la buvette.

Il est que tous les billets seront placés, on en previent le public et l'on tirera la loterie de cette SUPERBE PENDULE DE BRONZE représentant le magnifique portail de l'Eglise Cathédrale de Reims.

11 fév—15

BRONZE-PENDULE (*)

REPRESENTANT

LE MAGNIFIQUE PORTAIL

DE L'EGLISE CATHEDRALE DE REIMS.

Description historique et abrégée de la Cathédrale de Reims, et principalement de l'Extérieur du Portail.

EXTRAIT DES MEMOIRES DE M. DE JOLIMONT ET DE M. PAVILLON-PIERARD.

D'APRES la tradition, il paraît que ce fut vers l'an 37 de Jésus-Christ, que St. Sixte, 1er. Evêque de Reims, fit bâtir l'Eglise. Nous n'essayerons point à pénétrer à travers l'obscurité qui enveloppe le berceau de cette Eglise: son origine est rapportée, avec beaucoup d'incertitude, par les nombreux historiens qui nous ont transmis le résultat de leurs recherches; la cathédrale de Reims n'est pas une des moins anciennes et des moins célèbres de la France, elle fut toujours la Métropole de la Gaule-Belgique: suivant plusieurs auteurs elle ne fut achevée que vers le commencement du 3ème. siècle, et que comme ailleurs ce fut pendant les plus sanglantes persécutions que les nouveaux prosélytes commencèrent à élever un temple, bien différent sans doute des immenses basiliques actuelles. Nous parlerons du monument que l'on suppose avoir été bâti par St. Nicaise (**) vers l'an 400 sur les ruines d'un temple consacré à Vénus, monument dont l'existence ne serait pas sans intérêt, si l'on avait des preuves certaines que Clovis y eut été sacré et baptisé par St. Rémi, en 496, comme le prétendent les historiens.

Ce temple réduit, vers la fin du 8ème. siècle, à un état complet de vétusté, fut reconstruit, sur un plan plus magnifique, par l'archevêque Ebon, élevé au pontificat en 822, sous le règne de Louis premier dit le Débonnaire. Remalcus, Architecte de ce prince, en dirigea les travaux et les termina en 846.

C'était alors un des plus beaux monuments de la France, mais ce temple devint la sanglante proie des flammes en l'an 1210, c'était le temps où, plus que jamais, les peuples étaient *divorés du zèle de la maison du seigneur*: alors, dans chaque province on rivalisait à qui bâtirait, sur de nouveaux modèles, la plus belle église, la Cathédrale la plus magnifique; aussi le désastre affreux de l'Eglise de Reims ne pouvait rester [illegible] temps sans être réparé: on se mit de suite à l'ouvrage, et les caisses du trésor, promptement épuisées, furent presqu'aussitôt remplies, comme par enchantement, du produit immense des quêtes et des libéralités des princes, des seigneurs, du clergé et du peuple, tellement que l'année suivante, l'Archevêque ALBERIC de Humbert put poser la première pierre du nouvel édifice. Cet édifice est celui qui subsiste encore aujourd'hui et dont nous allons décrire seulement les principaux détails de son beau Portail.

Les travaux poussés avec une activité dont on voit peu d'exemples ailleurs, furent presqu'en entièrement terminés dans le court espace de 30 ans, sous la direction d'un seul Architecte, Robert de Coucy, né à Reims, et qui, par cet ouvrage, l'un des plus parfaits de ce genre, rendit son nom justement célèbre. Depuis, la Cathédrale de Reims en traversant les siècles, a subi le sort commun aux choses dont l'existence est marquée par une longue durée; non-seulement, l'influence des élémens a noirci ses murs, calciné ses pierres et altéré la pureté et la délicatesse de ses profils, mais encore les événements qui dépendent des passions, de la volonté ou de la négligence des hommes l'ont quelquefois menacé d'une ruine totale, et lui ont du moins fait perdre quelques-uns de ses primitifs ornements. (***)

Le grand Portail est justement regardé comme la plus belle chose connue en ce genre, et, suivant un adage populaire, est une des 4 parties essentielles proposées pour modèle dans la composition d'une Cathédrale parfaite; nous admettons avec l'opinion commune ce Portail comme le chef-d'œuvre, de moins de ceux qui existent. (****).

La partie inférieure est divisée suivant l'usage, en trois grandes ouvertures ou portes d'entrées; ces vastes portiques élevés sur un perron de 5 degrés, sont appuyés à droite et à gauche sur une masse solide ou contre-fort avancé, orné de sculpture, et sont élégamment surmontés, ainsi que ces contre-forts, de pignons à angles aigus, disposés pyramidalement et enrichis de Dais à jour et groupes de Figurines.

Les parois latéraux de ces trois entrées, sont décorés d'une suite de Statues colossales au nombre de 28, placées sur un stilobate; elles représentent des Patriarches, des Prophètes, des Rois, des Evêques et des Martyrs; sur le Trumeau qui partage en deux l'entrée du milieu, est placée la Statue de la Sainte-Vierge, qui fait partie des 28 Figures indiquées ci-dessus: la Figure de la Sainte-Vierge sous l'invocation de laquelle ce temple est consacré, est surmontée d'un Dais en forme de pyramide, très-délicatement travaillé.

Commençons, selon l'ordre historique des Monuments littéraires de la religion, par l'arcade à gauche, le vousoire de droite et de gauche de cette arcade, dont les Figures sont pour la plupart tombées par suite de l'intempérie des saisons, représente différens personnages religieux, et entr'autres les Prophètes de l'Ancien-Testament qui ont prédit et annoncé la Passion; le fronton de cette arcade offre l'image du Crucifiement de Jésus-Christ en sept Figures; à droite et à gauche du Rédempteur élevé sur la croix, sont la Sainte-Vierge et les deux Maries, dans l'arcade non-cave qui est à côté de celle que nous venons de décrire, le Sculpteur a représenté en trois Tableaux reliefs, une des plus intéressantes et des plus mémorables histoires qui ait rapport à nos Fêtes religieuses, et qui complète le Tableau du Crucifiement de J.-Christ expirant, c'est l'Invention de la Sainte-Croix à Jérusalem par Sainte-Hélène, Epouse de l'Empereur Constance et Mère du grand Constantin; le haut de l'arcade non-cave se terminant en pyramide, on voit au-dessus de soit arc ogive, une Femme à genoux et joignant les mains; dans cette attitude de suppliante, elle a les yeux fixés sur J.-Christ expirant; au bas de ce Tableau on remarque deux Démons et une Figure d'homme, le Démon qui est à droite, tourne le dos en faisant une grimace hideuse à ce personnage représentant un Ministre de la Religion, tandis que le Démon à gauche semble encore disputer avec le même Ministre, qui paraît chercher à le convaincre.

Tout le vousoire de l'arcade à droite, est rempli de Figures d'Apôtres, d'Anges, de Prophètes et de Rois; au-dessus du vousoire et sur le fronton de l'arcade qui se termine pyramidale, est représenté le Jugement dernier; on voit le Juge Suprême siégeant sur un trône; à ses côtés plusieurs personnages portant les instrumens de la Passion.

L'arcade non-cave voisine de celle à vousoire dont nous venons de parler, est ornée de groupes détachés, et de trois bas reliefs placés sous un arc ogive. Quant aux groupes détachés et placés au bas des Sculptures ce sont trois Anges armés d'une épée qu'ils tiennent levée sur de petits personnages à genoux, et demandant grâce à la justice divine dont ceux-ci sont les exécuteurs fidèles; au haut de l'arcade ogive, et dans la pyramide qui termine le fronton, est une Reine à genoux sur une grouppe de nuages; elle a les mains jointes, et semble, en regardant le Sauveur assis sur son trône, dans la pyramide voisine, lui adresser des prières.

Le 3ème. arcade est celle qui se trouve au milieu de cette belle et imposante et majestueuse; cette arcade nous montre également des Rois, des Reines, des Apôtres, des Martyrs, des Vierges et des Emblèmes très-ingénieux du pouvoir et du triomphe de la Religion.

Ce magnifique avant-Portail est terminé par le grand fronton en forme pyramidale, où est figurée la Résurrection générale; enfin, l'Apothéose et le Couronnement de la Sainte-Vierge, au milieu des anges et des chérubins, dominés toute cette composition, comme étant la Patrone de l'Edifice.

Nous passons maintenant aux autres parties composant l'ensemble des 3 Arcades, leur piedouche; et, entre chacune d'elles, il y a trois figures séparées, savoir: une au-dessus de chaque gouttière, et deux au-dessous. Ces gouttières sont au nombre de six pour toute la largeur du Portail; elles sont saillantes et en formes de dragons et de chimères, et sont surmontées de musiciens et de chantres: chacune de ces gouttières est soutenue par une figure courbée sous leur poids.

Entre les frontons pyramidaux et au-dessous des chantres et des musiciens, il y a 5 clocheteaux de formes et dimensions différentes et sont sculptées des figures d'Anges.

On observe, comme une particularité remarquable, que le tympan ou mur du fond, au-dessous des entrées, n'a point été consacré, comme cela se voit presque partout ailleurs, à l'exécution principale de ces tableaux et sculptures; au contraire, ces parties sont à jour et occupées par une très-jolie rose et par des vitraux de couleur d'un effet fort agréable, surtout dans l'intérieur. A quelques pas on en reconnaît de la première partie que nous venons de décrire, commençant le second étage du Portail, partagé aussi dans son élévation en trois en forme pyramidale par quatre grands contreforts d'un style plus commun et fort élégant, ornés de statues de Saint Personnages dans de grandes niches formées de colonnes torses, élevées sur un piédestale et terminés par des clocheteaux octogones. Au centre, la grande rose travaillée avec tout le soin et la richesse de détail que les artistes metta